

**Comité de Soutien 63 sans OGM (1)**  
**BIO 63 (2)**

Dossier suivi par:

Claude Chambon (63 sans OGM)

06 79 11 89 04

Jean-sébastien Gascuel (BIO 63)

04 73 24 31 15

21/02/2010

Madame ou Monsieur le Maire,  
Madame ou Monsieur le Président de la Communauté de communes,

Le Comité de soutien 63 sans OGM et l'association BIO 63 tiennent à vous alerter aujourd'hui sur les problèmes liés à la dissémination des OGM (ou plantes génétiquement modifiées) sur notre territoire. Nous nous opposons à ceux-ci au nom du droit à produire et consommer sans OGM. Par la même, nous vous invitons à nous soutenir en prenant un arrêté interdisant les OGM de plein champ sur votre commune et à refuser la présence de ceux-ci dans les restaurants municipaux.

Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches. Vous trouverez en annexes des documents pour vous informer sur la nocivité des OGM et des modèles de décisions municipales avec notamment:

- un exemple d'arrêté municipal interdisant la culture d'OGM sur la commune (document fourni par la municipalité de Millau, où siège par ailleurs l'association nationale des Collectivités sans OGM).
- un modèle d'arrêté municipal interdisant la présence d'OGM en restauration collective sous la responsabilité de la commune (document fourni par Inf'OGM (3)).
- un exemple de délibération du conseil municipal invitant le maire à prendre un arrêté interdisant la culture d'OGM sur la commune (document fourni par la municipalité de Thor). Il est souhaitable qu'il y ait d'abord une délibération du conseil avec la prise d'un arrêté par la maire.

Si ces arrêtés municipaux interdisant les cultures OGM de plein champ sont jusqu'ici majoritairement annulés par les tribunaux administratifs (à l'exception de celui de la commune de Thor en 2008), il n'en reste pas moins que ces décisions constituent un signal fort à destination du gouvernement français et des instances de l'U.E.. De plus, leur annulation effective n'intervenant souvent qu'à l'automne, l'arrêté reste valable jusqu'à cette période. En ce qui concerne les cantines sans OGM, la Cour Administrative d'Appel de Lyon par sa décision du 8 octobre 2009, a validé l'arrêté de la commune de Grigny interdisant l'achat et la consommation d'aliments contenant des OGM dans les cantines scolaires communales et les restaurants communaux.

Dans le cas où votre commune prendrait une délibération et/ou un arrêté, et pour que nous puissions effectuer un suivi de cette opération, nous vous invitons à nous faire parvenir une photocopie de ceux-ci à l'adresse suivante:

Comité de Soutien 63 sans OGM  
Maison des Paysans, Marmilhat  
63370 Lempdes

Par ailleurs, nous vous invitons à adhérer à l'association nationale des Collectivités sans OGM. Cette association s'est constituée pour aider les collectivités locales dans leurs démarches d'opposition aux OGM. Vous trouverez en annexe une présentation de cette association avec ses coordonnées.

Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples renseignements.


Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Pour le Comité de soutien 63 sans OGM et BIO 63:

Claude Chambon  
63 sans OGM

Emmanuel Renard  
Président BIO 63

Jean- Sébastien Gascuel  
Trésorier BIO 63



PJ 1: un argumentaire «quelques raisons de s'opposer aux OGM de plein champ »

PJ 2: des modèles de délibérations et d'arrêtés municipaux contre les OGM

PJ 3: une présentation et les coordonnées de l'association nationale des Collectivités sans OGM

(1): association dont l'objet est notamment d'informer tout public sur la problématique des OGM  
Maison des Paysans, Marmilhat, 63370 Lempdes

(2): association des agriculteurs et consommateurs bio du Puy de Dôme  
11, Allée Pierre de Fermat  
BP 70 007  
63171 AUBIERE Cedex

(3): Inf'OGM, association effectuant une veille juridique sur les OGM, 2b rue J. Ferry, 93100 Montreuil  
01 48 51 65 40 [www.infogm.org](http://www.infogm.org)  
Cette association édite un fascicule « OGM et Collectivités Locales, comprendre et agir » et va prochainement répertorier sur son site les Collectivités qui se positionnent contre les OGM.